

Convention européenne d'entraide judiciaire en matière pénale du 20 avril 1959

RS 0.351.1; RO 1967 871

Champ d'application le 12 septembre 2005, complément¹

Etats parties	Ratification Adhésion (A)		Entrée en vigueur	
Andorre*	26 avril	2005	25 juillet	2005
Azerbaïdjan*	4 juillet	2003	2 octobre	2003
Bosnie et Herzégovine	25 avril	2005	24 juillet	2005
Irlande* ** 2	28 novembre	1996	26 février	1997
Royaume-Uni*				
Guernesey	27 septembre	2002	20 janvier	2003
Ile de Man	27 juin	2003	8 octobre	2003
Serbie-et-Monténégro*	30 septembre	2002 A	29 décembre	2002

* Réserves et déclarations.

** Objections.

Les réserves, déclarations et objections ne sont pas publiées au RO, à l'exception de celles de la Suisse. Les textes en français et en anglais pourront être consultés à l'adresse du site Internet du Conseil de l'Europe: <http://conventions.coe.int/treaty/FR/cadreprincipal.htm> ou obtenus à la Direction du droit international public (DDIP), Section des traités internationaux, 3003 Berne.

¹ La présente publication complète celles qui figurent au RO 1975 456 2271, 1976 1904, 1977 907, 1982 1309 2261, 1983 1193, 1985 490, 1986 324, 1993 2059, 1995 3141, 1999 1354 et 2003 636.

² Nouvelle publication afin de mentionner l'objection de cet Etat à l'encontre d'une extension territoriale.

